

Les zones de stationnement

ZONE BLEUE - 2 H MAXIMUM ①

Contrôle par disque à poser obligatoirement.

LA ZONE DE STATIONNEMENT DE LONGUE DURÉE - 7 H 30 MAXIMUM ①

Durée de stationnement payant journalier fixée à 7 h 30 avec le principe de la 1^{ère} demi-heure gratuite, par jour, pour tous.

LA ZONE DE STATIONNEMENT DE COURTE DURÉE - 2 H 30 MAXIMUM ①

(à proximité des commerces)

Durée de stationnement payant journalier en zone de courte durée est fixée à 2 h 30 (afin de permettre la rotation des véhicules) avec le principe de la 1^{ère} demi-heure gratuite par jour, pour tous.

① Délai dépassé Forfait Post-Stationnement de 25€

30 mn de stationnement offertes PAR JOUR, pour tous, toute l'année.

↓ Lieu du Gongrès

GRATUIT entre 12 h et 14 h tous les jours.

800 m

Parking Halles et Plage

↓ Parking Veil gratuit

PARKING MARCHÉ GRATUIT

Parking Centre-Ville

LES PARCS DE STATIONNEMENTS :

- **GRATUIT** : Le parking aérien des Halles, parking Marché (Raphaël Veil).
- Les 2 parkings souterrains Halles/Plage et Centre-Ville vont s'équiper de barrières automatiques et deviendront payants 24H/24. Les tarifs seront plus attractifs que ceux du stationnement aérien dans le but de dégager de l'espace en surface. (Mise en place courant 2018).